



ATELIER BILAN DES ACTIVITES DES SOCIETES COOPERATIVES COTON AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2015-2016

Termes de référence

I- CONTEXTE - JUSTIFICATION

La production de coton en Côte d'Ivoire est essentiellement l'activité de petits producteurs (121 000 dénombrés au cours de la campagne 2015-2016) qui travaillent sur une surface moyenne de 3,5 ha. Le système de production et d'usinage, basé sur les relations entre producteurs et sociétés cotonnières impose un certain niveau d'organisation des producteurs qui se regroupent avec pour centre d'intérêts principaux l'acquisition des facteurs de production et la vente du coton graine aux sociétés cotonnières ayant préfinancé ces facteurs de production et dispensé les conseils techniques. Ainsi les producteurs sont en général regroupés en organisations professionnelles agricoles qui prennent la forme de sociétés coopératives légalement constituées, ou de groupements informels. Les sociétés coopératives composent à leur tour des unions de sociétés coopératives affiliées au plan national à la Fédération des Producteurs.

A ce jour, sur 1 333 OPA coton dénombrées en 2015, il existe 230 sociétés coopératives légalement constituées. Les unions de sociétés coopératives légalement constituées sont au nombre de 12 (confère étude diagnostic des OPA coton, INTERCOTON 2015). Le diagnostic du mouvement coopératif coton a montré des insuffisances tant au niveau organisationnel qu'au niveau de la viabilité. Un faible nombre d'OPA ont été jugées viables pendant que la grande majorité ne répond pas aux critères de viabilité pour diverses raisons.

Or la politique agricole de la Côte d'Ivoire met au centre de ce secteur d'activité les producteurs et leurs organisations. En ce qui concerne particulièrement la production cotonnière, il est indéniable que le succès de l'activité repose sur les producteurs. A ce titre, et afin de se donner toutes les chances d'assurer une production de qualité en quantité suffisante, les actions allant dans le sens d'une professionnalisation des producteurs et de leurs organisations sont à promouvoir. Le Conseil du Coton et de l'Anacarde, conformément à sa mission d'appui au développement de la filière coton, entend contribuer au dynamisme des organisations de producteurs dans le cadre de cet objectif. Il s'agit pour le Conseil de prendre en compte toutes les dimensions des producteurs pour contribuer à leur épanouissement grâce à la coton-culture. Pour ce faire, des échanges d'expériences entre OPA sont une piste à explorer. En effet, il s'agit de faire bénéficier aux plus faibles et aux moins performantes les recettes des OPA qui ont atteint un niveau de viabilité appréciable.

Face au besoin de renforcer le rôle des OPA auprès des producteurs et dans leurs relations avec les sociétés cotonnières et autres partenaires au niveau local et national, le Conseil du Coton et de l'Anacarde organise en relation avec les autres structures de gestion de la filière coton des ateliers bilans régionaux des activités des OPA au titre de la campagne 2015-2016.

Cette action conforme aux recommandations de l'atelier d'échanges sur les résultats de l'étude diagnostic des OPA coton tenu en mars 2016 à Bouaké, devrait donner plus de lisibilité aux

actions des OPA coton légalement constituées en vue d'apprécier les besoins et leur donner les orientations et moyens pour les rendre plus efficaces.

II- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif principal de ces ateliers, à travers le bilan des activités des sociétés coopératives et des unions de sociétés coopératives coton au titre de la campagne 2015-2016, est de renforcer le rôle de ces OPA dans la filière afin de les rendre plus efficaces.

Il s'agira de façon spécifique de :

- Présenter les résultats techniques et financiers de la gestion des OPA coton pour la campagne 2015-2016.
- Identifier les contraintes liées aux activités des OPA coton.
- Faire des propositions d'amélioration.

Conformément à ces objectifs, les résultats attendus de l'atelier sont :

- Les résultats techniques et financiers des OPA coton au titre de la campagne 2015-2016 sont connus.
- Les contraintes au bon fonctionnement des OPA sont identifiées.
- Des orientations et propositions de solutions d'amélioration sont faites.

III- DATE, LIEU, PARTICIPANTS

Les ateliers se tiendront au cours du 10 au 12 août 2016 à Korhogo, Bouaké, Boundiali et Ferké selon le calendrier indiqué au point V. Ils réuniront les représentants des structures suivantes :

- les Préfets
- les structures de gestion de la filière coton
 - o CCA
 - o INTERCOTON
- l'administration locale agricole
 - o Directions Régionales du MINADER
 - o ANADER
- les représentants des sociétés cotonnières et les partenaires techniques de la filière
 - o APROCOT
 - o FIRCA
 - o PSAC
- les organisations de producteurs
 - o Fédération des producteurs
 - o Unions
 - o Sociétés coopératives

IV- DEROULEMENT PRATIQUE

Au total six ateliers sont prévus avec entre 30 à 40 sociétés coopératives concernées par atelier. Chaque atelier se tiendra en une journée et sera ponctué par des présentations des OPA coton suivies d'échanges. Ces présentations porteront sur les aspects techniques et financiers. A l'issue des présentations une synthèse sera faite.

Les travaux dont l'ouverture officielle sera faite par le Préfet, seront présidés par le Conseil du Coton et de l'Anacarde et la modération assurée par une personne ressource.

Chaque société coopérative et union de société coopérative sera représentée par 2 personnes au maximum, membres du Conseil d'Administration et de l'équipe technique de gestion. Les

participants sont attendus sur le lieu la veille de travaux. Le retour est prévu pour le lendemain des travaux.

V- CALENDRIER DES ATELIERS

DATE	ATELIERS	Nombre d'OPA	LIEU
10 août 2016	Atelier 1 de Korhogo	44	Siège de l'URECOS-CI
11 août 2016	Atelier 2 de Korhogo	42	Siège de l'URECOS-CI
	Atelier 1 de Ferké	42	Préfecture de Ferké
12 août 2016	Atelier de Boundiali	52	Hôtel Le Paysan
	Atelier 2 de Ferké	34	Préfecture de Ferké
	Atelier de Bouaké	47	Siège de la CIDT

VI- PROGRAMME INDICATIF D'UN ATELIER

Horaires	Activités	Intervenants
8 h 00 – 8 h 30	Installation	
8 h 30 – 9 h 00	Allocutions Mot de bienvenue Mot du représentant de INTERCOTON ou FPC-CI Mot d'ouverture du Conseil Coton Anacarde	Modérateur INTERCOTON / FPC-CI Conseil Coton Anacarde
9 h 00 – 9 h 30	Présentation des participants Présentation du programme et des objectifs	Participants Modérateur
9 h 30 – 10 h 30	Présentation du bilan des activités des OPA (5 OPA)	OPA
10 h 30 – 10 h 45	Pause-café	
10 h 45 – 12 h 00	Echanges	Participants
12 h 00 – 14 h 00	Pause déjeuner	
14 h 00 – 16 h 00	Présentation du bilan des activités des OPA (5 OPA) Echanges	OPA Participants
16 h 00 – 16 h 15	Pause-café	
16 h 15 – 17 h 15	Echanges finaux et Recommandations	Modérateur / Participants
17 h 15 – 17 h 30	Synthèse et Clôture de l'atelier Synthèse Mot du représentant de INTERCOTON ou FPC-CI Mot de clôture du Conseil Coton Anacarde	Modérateur INTERCOTON / FPC-CI Conseil Coton Anacarde